

Projet photovoltaïque de Doudrac (47)



Vue de la zone d'implantation

Lettre d'information

Jun 2025

En 2019, un projet photovoltaïque a été initié sur la commune de Doudrac. Porté par **JP Energie Environnement (JPee), producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable**, le projet implique la réalisation d'une centrale photovoltaïque qui sera implantée sur une parcelle en friche agricole, non exploitée aujourd'hui.

Avec l'implantation de la centrale photovoltaïque, un exploitant agricole d'ovins, le GAEC des Fontaines, accompagnera le projet en y installant un cheptel ovin, avec un chargement moyen de 5 brebis par hectare (un cheptel de 20 ovins est envisagé). Des mesures seront mises en place pour assurer l'**agricompatibilité du terrain** : une clôture pour sécuriser le site permettant d'accueillir

un cheptel, un point bas de panneaux à 1,20 m et des interrangées de panneaux de 2 m.

Jugée complète et recevable, la **demande d'autorisation va faire l'objet d'une enquête publique du 6 juin au 08 juillet 2025**. Il s'agit d'un moment d'information et de consultation du public.

Cette lettre d'information a pour objectif de présenter les modalités de participation à l'enquête publique du projet, la localisation du projet, les chiffres clés, les mesures mises en place autour du projet et de partager le lien vers le site internet.

PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique du projet photovoltaïque de Doudrac se tiendra **du 6 juin au 8 juillet 2025**.

La consultation du dossier complet des projets pourra se faire en mairie de Doudrac, aux heures habituelles d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, la participation peut se faire :

- sur le registre papier en mairie de Doudrac ;
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur, en mairie de Doudrac ;
- par voie numérique en se connectant sur le lien suivant : pref-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr

PERMANENCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le **commissaire enquêteur** se tiendra à la disposition du public **en mairie de Doudrac lors de 4 permanences** aux dates suivantes :

mardi 10 juin 2025
de 14h00 à 17h00

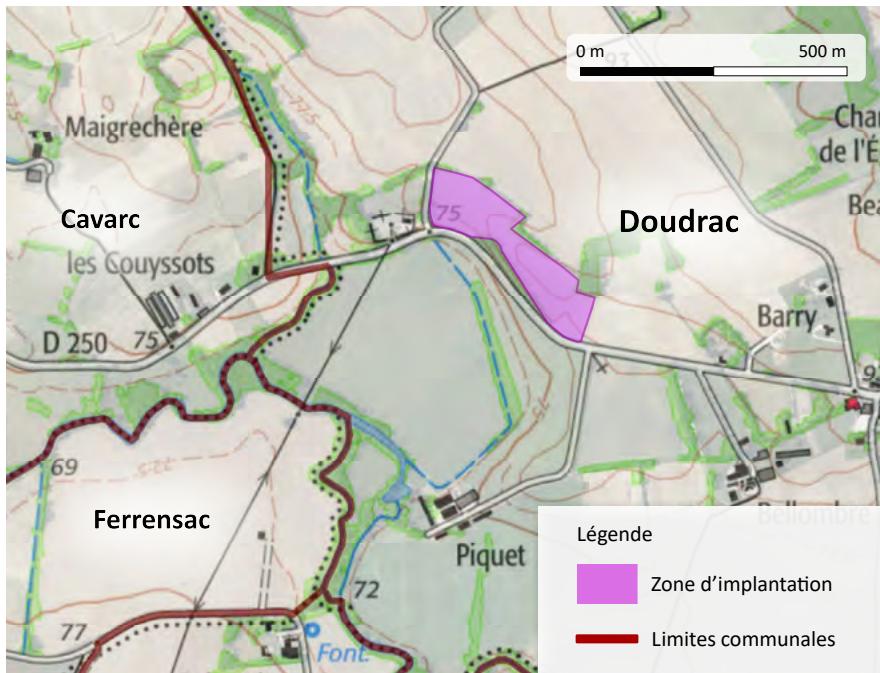
vendredi 20 juin 2025
de 9h00 à 12h00

vendredi 27 juin 2025
de 9h00 à 12h00

mardi 08 juillet
de 14h00 à 17h00

Au terme de cette période, le commissaire enquêteur rédigera un rapport auquel JPee apportera des réponses. À la suite de cet échange et en s'appuyant sur l'analyse de cette consultation, le commissaire enquêteur donnera son avis sur le projet. Cet avis, s'ajoutant à ceux des services de l'Etat et des collectivités consultées, permettra au Préfet de Lot-et-Garonne de prendre la décision d'autoriser ou non ce projet.

ZONE D'IMPLANTATION



Caractéristiques techniques

| | |
|--|--|
| Surface clôturée | 3,12 ha |
| Emprise des locaux techniques | 27 m ² |
| Puissance totale de la centrale | 3,3 MWc |
| Equivalent de la consommation annuelle | 1 850 personnes alimentées (chauffage compris) |
| Tonnes de CO ₂ évitées | 1 510 tCO ₂ /an |
| Mesure d'intégration paysagère | Haies paysagères, le long de la RD250 |
| Date de mise en service | Fin 2026 - début 2027 |

MESURES ENVISAGÉES

Une fois les enjeux du territoire identifiés sur les thématiques du paysage, de l'environnement, du contexte humain et physique dans le cadre des études menées, des mesures sont prévues dans le cadre d'une démarche « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) afin que le projet ait un impact le plus faible possible sur son environnement.

Sur le projet solaire de Doudrac, des mesures sont prévues telles que :

- La réduction de la zone d'étude du projet solaire de 33 hectares à 3 hectares afin d'éviter les impacts paysagers et biodiversités ;
- Le planning de chantier sera adapté, avec le choix d'une période optimale de moindre impact pour la faune et la flore environnantes ;
- Le chantier sera suivi par un ingénieur écologue, et une charte de bonne conduite sera mise en place pour la sécurité de toutes et tous ;
- L'implantation d'un couvert végétal sur l'ensemble du site après le chantier, et la mise en place d'un écopâturage géré par le GAEC des Fontaines via un cheptel ovin.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



doudrac-47.centrele
-solaire-jpee.fr



Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPEE) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie. En juin 2023, JPEE a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Liés depuis 2013 par un partenariat de co-investissement, les deux acteurs franchissent ainsi une nouvelle étape afin de soutenir les fortes ambitions de JPEE et d'accélérer son activité.

Avec une puissance installée en janvier 2025 de 509 MW (17 parcs éoliens et 66 centrales solaires), JPEE est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPEE porte aussi 169 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW. L'entreprise d'origine familiale dirigée par Xavier Nass maille l'Hexagone depuis ses 7 agences (Caen -son siège social-, Paris, Nantes, Bordeaux, Bourges, Lyon et Montpellier). Ses 170 collaborateurs œuvrent au déploiement des EnR au cœur des territoires français, avec expertise, engagement, adaptabilité et réactivité.

Entreprise à mission depuis 2024, JPEE a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Chiffre d'affaires 2024 : 70,5 millions d'euros - Production 2024 : 720 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 324 000 personnes